

de formation professionnelle, des écoles d'arts et métiers, des instituts de technologie, la formation en cours d'emploi, l'apprentissage, la réadaptation, la formation de directeurs, etc. (voir aussi page 369). Comme on l'a déjà mentionné (page 370) les dépenses en immobilisations destinées à la formation professionnelle entre le 1^{er} avril 1961 et le 31 mars 1966 ont totalisé plus de 1,102 millions de dollars, dont plus de 620 millions provenant du Trésor fédéral.

En 1957, le gouvernement fédéral avait accordé, par l'entremise du Conseil des Arts, 100 millions de dollars, dont la moitié devait être distribuée parmi les universités à des fins de travaux de construction et d'équipement bien déterminés, de la même façon que l'octroi de subventions. L'intérêt provenant des 50 millions restant devait servir à favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales, notamment sous forme de bourses d'études (voir pp. 400-401).

D'autres contributions sont moins directes et comprennent des bourses d'études, des subventions aux recherches et des rapports ou des services qui sont d'une grande valeur pour les écoles. Les subventions pour les recherches sont accordées par le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ainsi que par d'autres organismes. Certains ministères, tels que celui de l'Agriculture, de la Santé nationale et du Bien-être social, etc., fournissent des publications et du matériel utiles aux programmes scolaires; enfin, le Musée national, le Galerie nationale, l'Office national du film et la Société Radio-Canada contribuent directement ou indirectement à divers programmes scolaires (voir pp. 389-401).

Au chapitre de l'aide directe, le gouvernement fédéral se charge de l'éducation des Esquimaux, des Indiens et des habitants des Territoires du Nord-Ouest (voir pp. 364-365), des Indiens dans les réserves, des détenus dans les pénitenciers et des membres des Forces armées et leurs charges de famille et de la formation, en cours du service, du personnel permanent. Il contribue également à la formation civique et à d'autres activités d'enseignement non officielles hors des écoles.

L'aide extérieure.—Tous les ans, quelque 11,000 étudiants d'université à plein temps, dont la majorité déjà diplômés, viennent d'un peu partout pour étudier au Canada. La plupart d'entre eux sont des États-Unis, bien que le nombre des ressortissants des pays du Commonwealth et autres s'accroisse très rapidement. En 1965, ces étudiants représentaient environ 5.5 p. 100 des inscriptions totales. A l'heure actuelle, le nombre de ces étudiants est à peu près le double de celui des Canadiens qui étudient à l'étranger. (Voir le tableau 9, page 382.)

Le Bureau de l'aide extérieure du Canada est chargé de l'exécution et de l'administration des programmes de l'aide à l'étranger, y compris les programmes intéressant l'aide à l'éducation dans les pays du Commonwealth et autres. Au cours de l'année scolaire 1965-1966, cette aide s'est traduite par l'envoi de 439 enseignants, dont des professeurs en pédagogie, de 101 membres du corps enseignant d'université en missions individuelles ou par équipes, et, au cours de l'année civile 1965, de 435 conseillers techniques en matière de formation professionnelle, de santé et de bien-être, d'administration publique et d'autres domaines; ainsi que par la fourniture de services tels que les installations de télévision, des unités de projection cinématographique, des programmes de radiodiffusion et de discussions publiques intéressant l'agriculture. Depuis 1950, plus de 5,000 personnes ont reçu une formation au Canada grâce aux programmes établis par des institutions des Nations Unies et aux bourses d'études du Commonwealth; en 1965-1966, le nombre des inscriptions a été de 2,538, soit presque le double des 1,412 enregistrées en 1964-1965. Ces programmes visent la formation des cadres indigènes dans les pays en voie de développement; les